

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

15 Septembre 1891.—No 56

LES DRAMES DU FOYER

(SUITE)

—Je n'ai rien fait ! rien et je sens que je portais dans ma tête et dans mon cœur des poèmes dont j'ai coordonné le plan, distribué les chants et préparé les documents pendant des mois et des années ! J'ai vécu en plein rêve d'idéal, et cet idéal je ne l'ai pas épuré. J'avais en moi une note que je n'ai point donnée, je portais une force latente qui attendait son heure pour se manifester, et je m'en irai avant que cette heure soit sonnée...

—Ne parle pas ainsi ! s'écria Augustine, le docteur n'est pas inquiet.

—Il le sera demain... Va te reposer toi-même...

—Laisse-moi te veiller alors.

—Non, dit Eugénie d'une voix douce, non, les Anges sont là, ne crains rien, ils me gardent.

Elle serra la main de son amie et ferma les yeux.

XVI

JOURS D'ANGOISSE.

Ce que l'esprit d'Augustine n'avait pu admettre jusque-là, elle l'accepta près du lit de douleur deson amie. En présence de cette sérénité dans la souffrance, de cette résignation en face d'une mort qu'elle considérait comme probable, Augustine comprit qu'il fallait à l'âme un vol élevé pour l'emporter et la soutenir au dessus des choses terrestres. Le calme souriant d'Eugénie plus occupée de la consoler que de se regretter elle-même, la surprenait en excitant son admiration.

Pendant de longues heures, dévorée par une fièvre intense, Mme de Reuilly ne songea qu'à enseigner à Augustine la ligne du devoir, à lui expliquer les obligations austères que la conscience impose sans fin. Elle ramenait l'entretien sur Nanteuil.

—Dieu lui pardonne en raison de son repentir, disait-elle, Dieu, si souverainement juste et bon, n'exige de la créature peccable que le regret de ses erreurs et leur réparation.

Ce n'est point sa ruine que tu reproches à ton mari, car tu l'as généreusement laissé aplanir à la surface, tu conçois pas que le fond de l'Océan reste sans tempêtes. Nous ne vivons pas de joies, mais de sacrifices, et l'une des preuves de la tendresse de Dieu pour nous, est de ne point permettre que loin de lui et sans lui nous trouvions la paix. Il ne nous permet de la posséder qu'à des conditions multiples. Il nous défend de chercher dans la nature ce que nous devons attendre de la grâce ; il nous interdit de la chercher en nous-même parce qu'elle n'existe qu'en lui.

Il ne nous laisse jamais le repos, tant que nous implorons de la créature ce qu'on ne trouve que dans le Créateur. Enfin il ne permet pas que nous soyons heureux et paisible si nous demandons à la terre ce que le ciel seul peut donner.

—Je ne sais pas regarder si haut ! dit Augustine.

—Tu l'apprendras.

La jeune femme secoua la tête

Tu comprends peu l'action divine et le retour à Dieu ! Lis donc l'histoire de ceux qui se sont voués à son service ; Tous ne l'ont point cherché et trouvé dès la première heure de la journée, et c'est lui qui nous apprend que les ouvriers venus à la fin du jour recevront de sa magnificence un salaire égal à celui des hommes qui entrèrent à l'aurore dans sa vigne... Souviens-toi de Saul aveuglé sur la route sablonneuse de Damas, de Madelaine dont un regard change la vie ; de la vocation de Mathieu qui abandonne son comptoir ; des pêcheurs qui laissent leurs filets pour suivre notre divin Maître. On suit à travers les siècles l'impression produite par ces pèlerinages. La grâce tour à tour caresse ou foudroie. Mais de quelque manière que Dieu s'y prenne pour nous attirer à lui, elle laisse sur nous la marque ineffaçable de son amour.

—Je n'ai jamais songé à ces choses.

—Ton bonheur était grand, et tu t'y abandonnais ; courbe-toi sous la main qui t'éprouve, tu verras déjà s'abréger ta peine. Je ne

défends pas Nanteuil, mais je le trouve trop cruellement puni pour ne pas plaider sa cause. Le mal qu'il a semé dans d'autres familles est retombé sur la sienne ; sa compagne l'a quitté, sa fille a bravé son autorité. Ta place est près de Nanteuil.

—Jamais je ne pourrai le revoir, jamais ! —Ne dis pas cela ; tu le pourras, tu sentiras même renaître en toi une tendresse sincère ; non pas mêlé de fraîcheur et d'enthousiasme, comme elle le fut durant les premières années de ton mariage ; mais une affection grave, gardant le devoir pour base, et le calme pour récompense. D'ailleurs, tout en condamnant ton mari, au point de vue de Dieu, de la société, de la famille, je reste convaincu qu'il t'a toujours sincèrement aimée. Ta fierté n'a pu lui pardonner ce que tu as considéré comme des offenses irrémissibles. Il t'a mise en scène, dit-tu, dans un volume, *Midivia*, qui semble une autobiographie ; tu t'obstines à te reconnaître dans le personnage d'une jeune fille élevée en province, mariée à un poète, et qui vit passive à l'ombre de la gloire de son mari, et ne partageant ni ses pensées, ni ses rêves, se contentant de prendre à l'existence de l'homme célèbre le confort et les plaisirs qu'il lui peut prodiguer. Si tu connaissais comme moi à quel degré de fureur le feu du ciel peut arriver le goût, le besoin, la fureur de l'analyse, ta rancune contre ton mari diminuerait sensiblement. Le romancier n'est pas un inventeur dans le sens complet de ce mot. Ce qu'il doit à son imagination, c'est l'invention des faits ; quant aux caractères, il les cherche, les trouve et les rend vivants dans ses livres, afin de donner son œuvre d'une vitalité puissante. Eh ! mon Dieu il lui fallait pour sa *Lidivia* une jeune fille jolie, simple, charmante ; et t'a choisie pour modèle au début de ta vie, dans cette phase de la jeunesse où tu devins sa fiancée. Tout ce qu'il désirait de la vieille ville où tu as grandi, de Mlle Mécule, ta tante, du couvent où nous filles élevées ensemble, est un coin de la province photographié. Mais à mesure que le livre avance, une physionomie nouvelle remplace la figure primitive. Ici l'auteur use du "procédé", et tu n'as pas voulu le comprendre. Jusqu'au jour de ton mariage, je te reconnais, et quelle femme serait froissée de ressembler à un portrait semblable ? Ensuite une autre créature pose à ta place, et je pourrais citer le nom de ce deuxième modèle. C'est Marie-Rocvan, semblable à une idole modelée largement, et s'insposant volontiers la vie de la foule. Nanteuil la connaît depuis d'assez longues années pour l'avoir peinte de souvenir. Je l'ai vu souvent, et quand le volume de *Lidivia* me fut envoyé par ton mari, je reconnus l'origine du portrait ; si j'avais songé que tu accuserais Nanteuil de l'avoir peint en pied, je t'en eusse tout de suite prévenue. Marie vit, en effet, complètement indifférente à la vie littéraire de son mari. Elle ne se préoccupe ni de ses succès, ni de ses déboires ; son unique souci est de recevoir l'argent qu'il lui remet avec une sorte de prodigalité fastueuse. Marie n'a pas servi de modèle pour la dernière partie de *Lidivia* ; ton mari ne lui demandait que son calme paresseux de sultane, que son indifférence absolue pour tout ce qui n'était pas le culte de la beauté. Personne, à Paris, n'a poussé plus loin l'amour de soi. Dans toute les pièces de son appartement on trouve, non pas un, mais dix portraits de cette belle personne. Elle est représentée en pied, à mi-grandeur, en buste, de face, de trois quarts, de profil. Certaines aquarelles donnent des fragments de cette beauté célèbre. J'ai vu ses mains peintes avec autant de soins qu'un portrait, tantôt jointes et ceintes des grains d'une chapellet, tantôt allongées sur une feuille de papier. Je connais un fusain qui ne donne d'elle qu'un grand œil noir, à demi voilé par une dentelle ; et je n'invente rien, beaucoup de gens à Paris ont de ces bustes, les médaillons, les bas-reliefs consacrés au portrait de Marie. Tu comprends que demander à une semblable créature l'abandon du culte de soi, même pendant une heure, est impossible. Marie n'a et n'aura jamais qu'une passion, elle-même. Ton mari a donc dû chercher un dernier modèle pour lui prêter les événements qui font la trame et le dénouement du livre. La *Lidivia* entraînée et coupable n'est plus ni toi, ni Marie, mais Laure Chambrun ; il s'est servi sans scrupule d'une des aventures scandaleuses de son existence. Les grands sculpteurs grecs n'eurent jamais un modèle unique ! Ils jetaient sur des détails divers le voile idéal de l'ensemble, et l'œuvre atteignait de la sorte sa plus haute perfection. Reproche à ton mari d'avoir écrit *Lidivia* en tant que livre dangereux, mais ne l'accuse pas d'avoir voulu t'annihiler ni t'accuser. Il a fait le mal avec une sorte d'inconscience. En écrivant ses livres qui ont perverti tant de femmes, chassé tant de chrétiensnes des églises et fait croire à tant de filles abusées que

le côté romanesque de la vie est le seul réel, il a voulu piquer la curiosité, entraîner les imaginations, pousser à la vente, faire du bruit encore. Mais il n'était pas de ceux qui travaillent en haine même de la morale, et se font une joie et un triomphe d'insulter au Christ et à son Eglise. D'ailleurs il est si malheureux ! Songe donc, ni femme, ni enfant ! Rien que deux amis et l'orpheline qui paye aujourd'hui si noblement sa dette de reconnaissance. Tu reprendras auprès de lui la place que tu as cédée à cette enfant, et, je te le jure, la reconnaissance de Nanteuil te payera de ce sacrifice.

(A suivre)

LES CLOURES

Le Tocsin

(SUITE)

A travers une pluie d'étoiles et de débris enflammés rendant leur tentative extrêmement dangereuse, le comte et son volontaire acolyte se dirigèrent vers la demeure embrasée.

Impossible d'y pénétrer, le rez-de-chaussée, l'escalier conduisant au premier étage étaient en feu, la toiture brûlait et les flammes léchaient la façade de la maison.

Le paysan s'empara d'une échelle de grange l'appliqua sous l'une des croisées et l'escalada sans hésiter ; de son poing bisant un carreau, il introduisit son bras, tourna l'espagnolette de la fenêtre et se jeta dans la pièce.

Une bouffée de fumée brûlante le frappant au visage faillit le renverser ; il tint bon cependant et, retenant sa respiration, il fit le tour de la chambre, à tâtons ; rencontrant un berceau il le saisit et revint vers la fenêtre qu'il enjamba.

Le sauvetage n'avait duré que quelques secondes ; au père elles parurent longues comme des siècles ; enfin l'homme reparut et le comte reçut dans ses bras le cher petit être.

Il était temps, le paysan n'avait pas quitté les degrés de l'échelle, qu'avec un fracas épouvantable le plancher s'écroulait, le toit s'effondrait, lançant aux nues, comme un feu d'artifice, d'immenses gerbes de flammèches.

Si l'enfant était sain et sauf, le sauveteur, lui, avait les cheveux et les vêtements roussis et ses mains cruellement brûlées ; il ne semblait pas s'en apercevoir.

Le comte, ivre de joie, s'était hâté de porter le bébé à sa mère. Remettant à plus tard les tendres effusions, il s'était éloigné pour donner des ordres et tâcher de garantir dans une certaine mesure, sa propriété fortement endommagée.

Isolée au milieu du brouhaha, Mme de Lézy pleurait de bonheur, couvrait de baisers et pressait tendrement sur son sein le petit innocent qu'un instant elle avait craint de perdre ; lui la regardait avec de grands yeux étonnés, souriait et agitait ses menottes heureuses de tout ce bruit.

Tout à coup retentit le cri : Gare ! gare ! Laissez passer, le bétail est lâché ! La foule se sauva et se rua en ca.

Restée seule sur le chemin, la comtesse toute à son fils ne voyait rien et n'entendait rien.

Terrifiés, mugissants, chevaux et bêtes à cornes arrivaient comme un ouragan, envoyant de terribles ruades, se précipitant les uns sur les autres, voulant franchir, toutes à la foi la porte charretière.

En avant, tête baissée et présentant ses redoutables défenses, arrivait un superbe taureau ; c'est par bonds prodigieux qu'il se précipitait vers la campagne.

Et la comtesse ne bougeait pas, ne songeait qu'à son fils et lui prodiguait mille attentions maternelles ; les gens qui l'entouraient ne s'étaient occupés que du soin de leur propre conversation. Cependant le troupeau fuyard n'était plus qu'à quelques pas ; la châtelaine et son enfant allaient être atteints par le taureau et broyés sous ses pieds.

C'est alors seulement que l'on s'aperçut du danger que courait Mme de Lézy

et qu'un cri d'angoisse s'échappa de toutes les poitrines.

Comme une panthère, un homme bondit ; avec une vigueur extraordinaire il enleva la mère et le petit en danger de mort et les jeta à la foule, où un prêtre les reçut et les attira vivement à lui.

Ils étaient sauvés !

Quand les bêtes furent passées, on vit couché en travers du sentier, un corps qui s'agitait, pantelant.

Le paysan, qui si audacieusement s'était mis au-devant du taureau avait été frappé au flanc, puis piétiné par le troupeau tout entier.

Affreux était sa blessure qui béait au côté, inertes ses membres brisés, horrible son visage couvert du sang qu'il rendait par la bouche.

Cet homme était le même qui, quelques instants auparavant pénétrait dans la chambre embrasée de la fermière et sauvait son nourrisson.

On l'avait étendu sur la terre, le dos appuyé contre un arbre et, de cet endroit, le malheureux, les yeux démesurément ouverts regardait les progrès de l'incendie.

Le comte, désolé, avait installé dans une voiture qu'il avait envoyée quérir son fils et sa femme, cette dernière très affectée par ces émotions successives.

Il voulait y placer leur sauveur. Mais celui-ci refusa de se laisser transporter au château.

—Je vais mourir, disait-il, avec efforts et c'est ici même que je désire rendre ma vilaine âme à Dieu. Qu'on veuille bien me laisser seul avec M. le curé.

Sur un signe du prêtre, les curieux s'éloignèrent et le moribond resta en tête à tête avec le ministre du Christ...

Le comte, après avoir remis la comtesse entre les mains de ses femmes était revenu sur ses pas.

Manquant d'aliments, le feu s'apaisait enfin. De la ferme, il ne restait que des murs lézardés et branlants ; rien, en dehors du bétail, n'avait pu être sauvé.

Après quelques minutes d'entretien le prêtre douloureusement impressionné, avait donné l'absolution au pénitent ; M. de Lézy fut appelé.

—Monsieur le comte, fit le mourant qui haletait, c'est votre tour de pardonner ; je vous en prie, ne refusez pas cette consolation à celui qui va paraître devant le tribunal suprême...

—Vous pardonner ! vous pardonner d'avoir donné votre vie pour conserver celle des êtres que j'aime le plus au monde ? Ah ! mon ami, que je voudrais à mon tour pouvoir sauver votre existence... j'aurais le temps, au moins, de vous prouver ma gratitude... Mais que dis-je ? votre situation ne peut être désespérée, nous vous sauverons, vous vivrez...

Mais le patient suivait le cours de ses pensées et ne l'entendait point.

—Monsieur le comte, reprit-il, ne cherchez pas et surtout n'accusez personne de la destruction de votre domaine... L'incendiaire... c'est moi...

M. de Lézy s'attendait si peu à cette révélation, qu'il eut comme un sursaut d'horreur accompagné d'un geste d'indignation.

—Vous un incendiaire ! Mais pourquoi ? Que vous ai-je fait ?

—Ah ! pourquoi, moi-même je n'en sais trop rien ; ce que vous m'avez fait ? je ne le sais pas, mais les autres...

Tenez, écoutez, je vais vous dire, si j'ai le temps encore.

Un jour, dans la banlieue de Paris, de grand matin qu'ils s'en allaient aux champs, le père et la mère Jean Dian entendirent, venant de dessous un buisson bordant le sentier des vagissements d'enfant.

La vieille y fut bientôt.

—Mon homme ! Mon homme ! Viens-tôt voir, un petit gars ben gentil, ben venant... Quelle abomination d'abandonner comme ça un chérubin !

—Qu'allons-nous en faire, j'sommes pas riches, ma femme ! et puis, regarde quel tourment que ça va nous donner.

—Ça c'est vrai que j'sommes ben pauvres, Jean, j'pouvons pourtant pas

le laisser là ? emportons-le toujours, j'verrons après.

On n'alla pas plus loin.

De retour à la maison, pendant que la femme soignait le nouveau-né, le vieux s'en fut faire sa déclaration au maire de l'endroit.

Le petit fut baptisé et appelé Jean, le nom du bonhomme qui l'avait trouvé ; Buisson, en souvenir de l'endroit où il avait été ramassé.

C'était tout ce que les pauvres vieux pouvaient faire et comme personne au village ne voulait recueillir l'enfant trouvé, il fut confié aux soins de l'assistance publique qui le mit en nourrice à raison de douze francs par mois.

Afin que le marché ne fût pas trop mauvais, l'éleveuse trouva naturel de ne pas s'occuper du nourrisson.

Délaissé, sans aucun soins, dans la malpropreté la plus révoltante, l'enfant chétif et anémié ne tarda pas à tomber malade.

Ses petits membres se déformèrent, il devint "tortillard" et presque bossu.

Il ne mourut pas cependant ; et au bout de quatre années, un préposé à la surveillance des pupilles de l'assistance daigna s'apercevoir qu'il était temps de le retirer des mains de cette femme.

Le pauvre petit fut placé chez une autre nourrice. Celle-ci n'était ni meilleure ni plus douce que l'autre ; mais elle avait un fond d'honnêteté relative. Payée pour le nourrir, elle lui donna à manger. Elle l'entretenait, proprement ; mais comme elle avait des enfants à elle l'orphelin resta sevré de caresses et de douceurs.

Grâce à ces soins plus réguliers, l'enfant reprit quelque vigueur et se redressa un peu.

A dix ans, le petit Jean fut placé chez un cordier en qualité "d'écureuil" (1) ; deux années plus tard, il fit sa première communion, insuffisamment préparé, son patron ne lui laissant guère le temps de suivre leçon du catéchisme puis il entra au service d'un fermier.

Trop jeune il fut condamné au dur labeur des champs, son maître était exigeant et brutal. A quatorze ans, l'enfant voulut fuir. La gendarmerie fut mise à ses trousses et le "prisonnier" fut réintégré dans la ferme.

Le cœur gros, se demandant ce qu'il avait fait pour être, ainsi martyrisé, le gamin devint morose, sauvage, farouche, amais il ne desserrait les dents, obéissant sans mot dire, prenait sa terrine de pitance, son pain, et s'en allait tout seul manger dans un coin.

Rebuté de tous, il prit le monde en aversion et quelquefois, quand il avait trop souffert il jurait de se venger.

Enfin il eut le droit de changer de maître, et l'âge étant venu il se présenta à la conscription. On ne voulut pas de lui pour faire un soldat.

Cette histoire d'enfant tout le monde au village vous la dira, monsieur le comte, car il ne l'a jamais quitté ; et tout le monde la sait ; mais voici ce qu'on ne sait pas.

De grosses gouttes de sueur perlaient au front du blessé ; après une pause, se raidissant contre la douleur, il continua :

A la ferme où Jean était occupé vivait une jeune fille pauvre elle aussi, se nommant Annette. Quand il la voyait, le visage du charretier s'éclairait d'une lueur d'espérance. C'était la seule affection qu'il s'était permise, la cachant avec un soin jaloux.

Après avoir hésité bien longtemps, franchement il lui dit l'attachement, la tendre amitié qu'il ressentait pour elle et lui demanda si elle voudrait bien devenir sa compagne.

—La jeune fille en se sauvant, lui cria, moqueuse :

—Jean, je ne suis pas pour vous ; on ne se marie point avec un homme sans famille.

Le blessé semblait avoir oublié ses souffrances corporelles pour se songer

(1) Enfant tournant la roue à filer d'un cordier.

qu'à cette souffrance du cœur ; il ajouta d'une voix sourde :

—Voilà sa vie à ce pauvre enfant, il fut martyrisé, abandonné ; jeune homme il fut exploité et honni parce que seul au monde il se trouvait désarmé ; on n'a pas voulu l'aimer parce qu'il n'avait pas de famille !...

Annette éloignée, Jean resta interdit les yeux pleins de larmes ; puis une rage folle le prit ; se roulant sur la terre il mordait les mottes et se frappait ; il voulait mourir.

Tout à coup, il se trouva debout, terrible !

On verra ! cria-t-il.

Monsieur le comte, je suis ce misérable Jean... Annette, c'est la fille aînée de votre métayer...

Ma haine est satisfaite et je n'ai point de joie...

Et le malheureux dont la voix devenait sifflante continua :

—Je savais bien que ma vengeance vous atteindrait... je m'en riais. Bah ! me disais-je, monsieur le comte a de la fortune, il rebâtera sa ferme et ça n'y paraîtra plus ; mais le métayer sera sur la paille et sa fille s'en ira frapper de porte en porte, comme Jean l'abandonné, pour vendre ses services aux riches.

Mais s'il m'était indifférent de vous faire tort de votre bien, je n'avais pas l'intention de vous frapper dans votre famille... Je ne saurais dire ce que je ressentis lorsque j'ai entendu Mme la comtesse demander son enfant laissé par sa nourrice au milieu du foyer de l'incendie, ni vous dépeindre l'effroi qui m'a saisi quand je l'ai vue si près du taureau, vous savez le reste.

Il n'y a pas de victime... j'en rends grâce à Dieu...

Maintenant le moribond râlait, et pourtant le comte, penché vers lui, l'entendait murmurer... tribunal de Dieu... pardon... pardon...

—Pars en paix, Jean, fit M. de Lézy tu es pardonné par les hommes, et le bon Dieu te recevra, car ton repentir est sincère.

Un éclair de joie ineffable passa sur le visage de l'enfant trouvé, ses lèvres s'agitèrent : Merci ! fut sa dernière parole, et elle s'éteignit dans son dernier souffle ; puis sa tête retomba en arrière regardant le ciel ; en même temps que les dernières ondes des cloches traversaient l'espace, l'âme de Jean s'envolait vers son créateur...

Le prêtre, le noble comte et la foule qui s'était approché tombèrent à genoux.

—Voyez-vous, monsieur le curé, disait le comte ému au prêtre qui le reconduisait : le malheureux n'a pas été le principal coupable ; si pour lui les hommes avaient été moins durs, il est certain que Jean Buisson eût été moins mauvais.

NEMOR.

On annonce comme absolument certaine la nomination de l'hon. M. Joly au conseil législatif pour la division Lauzon.

Sur 215 députés qui siègent à la Chambre des Communes, pas moins de 109 ont eu leur élection contestée devant les tribunaux. De ce nombre, 47 sont d'Ontario, 25 de la province de Québec, 16 de la Nouvelle-Ecosse, et 11 du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et du Manitoba.

AUX ABONNÉS RETARDATAIRES

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arrérages.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arrérages d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

ANNONCES NOUVELLES

A louer.—V. W. LaRue, N. P.
Institutrice demandée—Ed. Hamel.
Avis aux médecins—Labrèque & Bélanger.

CANADA
QUEBEC, 15 SEPTEMBRE 1891

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Le décaillot libéral

M. Laurier dans une impasse

Le scandale des \$100,000

Ottawa, 14 septembre 1891.

Les dernières nouvelles de Québec ont jeté l'affolement dans le camp libéral à Ottawa. La question à l'ordre du jour n'est plus la possibilité de voir M. Laurier monter au pouvoir, dans un avenir plus ou moins éloigné, mais celle de savoir quels moyens prendre pour sauver le parti libéral d'une débâcle complète.

Le système de défense proposé par les sages du parti libéral, n'a donc pas plus de chance de réussite que l'une ou l'autre des deux premières alternatives : condamner ou tenter une justification ; et quelle que soit la route que M. Laurier se décide à suivre, il est certain qu'elle le conduit à un précipice.

La fausse position dans laquelle le parti libéral se trouve placé aujourd'hui devra lui servir d'enseignement pour l'avenir. Elle lui apprendra qu'il ne suffit pas d'accuser ses adversaires de corruption pour leur enlever la faveur populaire et les remplacer à l'administration des affaires du pays. Le parti libéral va apprendre à ses dépens qu'il faut de plus, et c'est le point essentiel, établir d'abord que la corruption dont on se plaint n'est pas malheureusement l'un des écueils naturels du système politique sous lequel nous vivons, et aurait pu être évitée si on avait tenu soigneusement les rênes de l'administration.

Lorsque le parti libéral aura répudié cette clique en lui enlevant les clefs du trésor à Québec, et lorsqu'il aura à offrir au peuple un programme politique acceptable dans l'intérêt du commerce et des autres industries du pays, alors et alors seulement le peuple consentira peut-être à prêter l'oreille à ses accusations, et lui donner une part de sa confiance comme administrateurs de la chose publique.

Autrefois et maintenant

OPULENCE ET MISERE

\$5,000 ET \$500

Autrefois M. Mercier était pauvre, à la gêne, sans crédit.

Maintenant M. Mercier est riche, et tire d'un seul coup des traites de \$5,000 pour acheter des bêtes à cornes.

Montréal, 17 août 1883.

Mon cher Trudel,
Je viens vous demander un grand service !

Je voudrais que vous m'apportiez \$500.00 pour un mois, et que vous faisiez télégraphier demain matin par le caissier de la Banque Nationale de Québec, ici, que cette somme est à ma disposition.

J'ai absolument besoin de cela pour demain matin. Sans cela, je serai dangereusement embêté.

Allez-vous me rendre ce service ? Je sais que quand vous voulez vous pouvez et si vous vous mettez en position de me le rendre, vous n'aurez pas obligé un ingrat.

Je n'entre pas dans les détails, ce serait trop long, mais pour vous demander une telle chose à douze heures d'avis, il faut que j'aie besoin.

J'ai attendu pour vous écrire, jusqu'à la dernière heure parce que j'ai toujours cru que je me tirerais d'affaire sans vous.

Maintenant, ce n'est que pour un mois et je vous remboursera ce que ça coûtera. Je compte sur une dépêche vers les dix heures, demain, me disant que c'est correct ou non.

A vous,
HONORÉ MERCIER.

Le cher Trudel de M. Mercier lui prête les \$500.

Et M. Mercier qui devait rembourser dans un mois, se laisse poursuivre pour cette dette et ne paya qu'au bout de deux ans.

Maintenant M. Mercier est riche, et tire d'un seul coup des traites de \$5,000 pour acheter des bêtes à cornes.

Lisez l'Electeur de samedi :

Nos lecteurs se rappellent tout le tapage qu'a fait la presse bleue au sujet des \$5,000 que M. Pacaud avait envoyés à M. Mercier par une traite sur Paris.

Et quel a été le résultat de tous ces témoignages de MM. Thom, Lonergan et J. C. Langelier ? Un seul de ces témoins a-t-il tenté de contredire le paiement de \$100,000 à M. Pacaud ? Un seul a-t-il établi que la réclamation de M. Armstrong était une réclamation privilégiée ? Non ; au contraire, le principal témoin lui-même, M. J. C. Chrysostôme Langelier, a confirmé de point en point le témoignage de M. Armstrong, qui reste intact dans toutes ses parties.

M. Frs. Langelier n'a pas non plus attaqué aucun des témoignages des géants de banques qui sont venus étaler la honteuse transaction dans tout son jour. L'aurait-il voulu, que la chose aurait été impossible, car il n'avait pas dans ces témoins des oiseaux de pénitencier, des faussaires ou des banqueroutiers comme ceux qui ont été les principaux témoins à charge devant le comité des comptes-publics.

On est bien loin des modestes cinq cents piastres sans lesquelles M. Mercier aurait été dangereusement embêté en 1883.

Autrefois c'était son cher Trudel qui était le caissier de M. Mercier.

Maintenant c'est son cher Pacaud qui est trésorier de son Excellence.

Et tout son cher Pacaud fait dans les grosses jobs, dans les \$100,000, les \$500 ce sont transformées en \$5,000.

Tout cela est extraordinairement instructif.

L'opinion publique

Et le scandale de la Baie des Chaleurs

De tous les points du pays, une grande clameur s'est élevée contre le gouvernement Mercier et ses hontes.

La presse de toutes les nuances a été unanime à demander une enquête complète et le châtiement des coupables.

Nous donnons ci-dessous une série d'extraits des principaux journaux de la Puisseance, libéraux comme conservateurs qui montrent combien la protestation de la conscience publique a été universelle et retentissante.

Jamais pareille unanimité ne s'est produite parmi les grands organes de l'opinion.

Nous conseillons à nos lecteurs de conserver ces extraits :

Les amis de M. Pacaud feraient mieux de lui télégraphier de revenir d'Europe aussitôt qu'il aura mis pied à terre là-bas, si toutefois il est réellement parti pour l'Europe. Il est établi par les dépositions données au Sénat, qu'il a reçu d'Armstrong \$100,000 du "bonus" du chemin de la Baie des Chaleurs, l'argent étant déposé à son crédit dans une banque où il faisait de l'escompte.

Un cas de vol ou de détournement très fort et d'une évidence "prima facie" a été prouvé contre lui et nous ne voyons pas ce qui empêcherait un citoyen de demander un mandat pour le faire arrêter. (Le Globe, 14 août).

On peut s'attendre à voir le lieutenant-gouverneur Angers agir. Il peut sommer M. Mercier de lui rendre compte de ses agissements tout comme M. Letellier l'a fait pour M. de Boucherville. (Le Globe, 14 août).

Le Sénat a autorisé son comité des chemins de fer à instituer une enquête dans l'affaire de la Baie des Chaleurs et il a eu raison. Nous sommes bien aise que cette enquête ait lieu à Ottawa, car il est impossible à Québec de découvrir où va l'argent.

La majorité ministérielle étouffe les enquêtes de ce genre. A notre avis, M. Mercier se doit à lui-même de faciliter l'enquête autant que possible, et le Sénat doit au pays qui a subventionné si largement les chemins de fer de la province de Québec, de rendre l'enquête complète. (Le Mail, 10 août).

La plus forte somme de dévouement extérieur à la religion ne peut blanchir la tunique des ministres de Québec. Il leur faut venir faire face à la musique en pleine "boîte à témoin", raconter les faits tels qu'ils sont, les appuyant de preuves irréfutables de leur innocence, avant de pouvoir se donner pour non-coupables. (Le Globe, 14 août).

Si M. Mercier et les membres de son cabinet sont innocents, ils doivent l'établir au vu du public. Dans les circonstances les délais et les subterfuges sont pires que la folie. Que M. Mercier vienne de suite donner sa déposition ou bien qu'il se démette.—Winnipeg Tribune (libéral).

Le Witness, du 15 août (libéral), disait : "Le gouvernement Mercier a été corrompu et extravagant depuis le premier jour de son existence, et si le peuple de cette province connaissait véritablement comment ses intérêts sont administrés, il se hâterait, à la première occasion, de chasser du pouvoir M. Mercier et son gouvernement."

ANGERS DEVRAIT AGIR ! LES MINISTRES DE QUEBEC DEVRaient ÊTRE DEMIS ET LOGES EN PRISON. (Free Press, libéral).

Winnipeg Tribune [libéral].

"A moins que M. Mercier réussisse à établir de suite son innocence devant le comité de sénat, le parti libéral, s'il ne veut pas périr, doit se séparer de M. Mercier et de ses amis."

"Le parti libéral ne peut pas laisser tenir son nom, et à moins qu'il ne chasse de son sein les voleurs et les mercenaires il est préférable qu'il cesse d'exister."

Du Globe, de St-Jean, libéral :

Il faut espérer qu'on ira au fond de cette affaire de la baie des Chaleurs ; le public ne pourra qu'y gagner. Les journaux conservateurs désirent incriminer M. Mercier. Tant pis pour ceux qui auront à en souffrir ; les faits doivent être rendus publics.

Du Mail :

Si le lieutenant-gouverneur refusait d'agir, le parti libéral devrait prendre l'affaire en ses mains et lui faire promptement son affaire au fastueux comte. Le crime est avoué par certaines gazettes libérales et en face de cette confession les libéraux ne peuvent pas affronter l'électorat aussi longtemps que M. Mercier sera au pouvoir.

Du Whig, de Kingston :

D'aucuns s'objectent à l'enquête parce que le subsidie qui a été volé était de provenance provinciale. Mais le gouvernement fédéral avait également subventionné le chemin de fer de la Baie des Chaleurs et le sénat a le droit de faire une enquête sur l'une des plus grandes canailleries qui aient été perpétrées de nos jours.

Il se peut que M. Mercier et ses collègues ne connaissent rien des machinations de M. Pacaud, mais ils ne sauraient se contenter d'une simple déclaration à cet effet. Ils étaient de ses intimes et savaient qu'il était à former un syndicat pour retirer le subsidie. C'est à eux qu'il incombe de prouver qu'ils n'ont profité ni personnellement ni politiquement de cette transaction. — A bas les boodlers !

De la Patrie :

Nous n'avons pas la moindre hésitation à déclarer dès aujourd'hui que M. Pacaud se doit à lui-même, comme il doit à l'honorable M. Mercier et à l'honorable M. Laurier comme il doit à tous les libéraux du pays, de revenir immédiatement pour fournir des explications catégoriques sur l'affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

De la Vérité :

On se demande avec inquiétude si le lieutenant-gouverneur Angers ne se décidera pas enfin à agir. Voilà plusieurs jours que ces faits épouvantables, qui sont de nature à ruiner à tout jamais notre crédit, ont été mis au jour ; et M. Mercier s'amuse toujours à Sainte-Anne de la Péraie. Beaucoup sont d'avis que le lieutenant-gouverneur aurait dû l'appeler auprès de lui immédiatement et exiger des explications catégoriques. On demande qu'une commission royale soit nommée sans délai et qu'une enquête sérieuse soit faite—non une enquête pour rire, comme l'on en a fait une dans l'affaire Lockwood, par exemple ; mais une enquête digne d'un peuple qui se respecte et qui veut être respecté.

Il ne faut pas que la province de Québec passe pour être gouvernée par une bande de brigands.

Un vol a été commis dans des circonstances qui impliquent gravement certains ministres. S'ils sont innocents qu'ils nous le prouvent sans délai.

De l'Etendard :

Qu'est-ce que le lieutenant-gouverneur demande ? Il veut une enquête. Si le gouvernement n'en veut pas, de cette enquête, qu'il le dise carrément. Alors le public sera convaincu qu'il a peur que la preuve se fasse et qu'il a ses raisons pour avoir peur.

On semble s'insurger contre l'idée d'une commission royale. M. Mercier lui-même n'en a-t-il pas nommé une commission royale dans l'affaire Pacaud-Wheleau ? Il est donc en faveur du principe. Pourquoi ne consent-il pas à l'appliquer au cas actuel ?

Nous conseillons au gouvernement de Québec, dans son intérêt, de pas paraître craindre autant l'enquête.

Du True Witness :

Le peuple sait que ce n'est pas seulement l'argent de la province qui a été volé, mais il sait en outre que si tel était le cas, le crédit du pays a été mis en danger par la conduite qui a été suivie, et conséquemment toute l'affaire acquiert une importance nationale. Evidemment les affaires de la province semblent être arrivées à un état critique. Le gouvernement a démontré clairement qu'il manquait à son devoir et qu'il ne devait plus garder le contrôle de l'administration.

Nous avons été sous l'impression qu'il était devenu incapable et dangereux dès le début, les derniers événements sont venus nous justifier de lui avoir refusé notre appui.

A OTTAWA

(Dépêche spéciale au Courrier du Canada)

Ottawa, 14.

Le comité des privilèges et élections s'assemblera demain pour recevoir les rapports du sous comité.

L'honorable sénateur Robitaille était présent au Sénat lorsque le rapport du comité a été adopté mais il n'a pas pris part au vote. L'hon. sénateur Pelletier n'a pas trouvé un mot à répondre à l'assertion du sénateur Vidal que l'argent utilisé par les libéraux de Québec pour les contestations d'élections était de l'argent volé et devrait être remis par le cours non pas à M. Pacaud, mais dans le trésor provincial.

PETITE GAZETTE

Mgr Bossé, préfet apostolique de la côte Nord, est à Québec.

Le Pape va nommer un coadjuteur au cardinal Manning. Les médecins du cardinal lui ont interdit tout travail.

Nous avons le regret d'annoncer la mort prématurée de M. le curé Alexandre Desaulniers, décédé à Montréal dans sa 39ième année, après une carrière bien remplie, marquée par de nombreuses bonnes œuvres.

M. Alexandre Desaulniers est né à Yamachiche le cinq novembre 1852. Il était le fils de M. L. L. Desaulniers, ancien député de Saint-Maurice. Il a fait ses études au collège de Nicolet. Ordonné prêtre à Nicolet, le 19 septembre 1875, il a été successivement vicaire à Maskinongé, Saint-Léon, et Arthabaskaville.

A la demande de l'Evêque de Springfield, il est parti avec plusieurs de ses confrères pour le Massachusetts où il a été chargé de la desserte de Pittsfield.

Pendant huit ans il s'est distingué dans cette paroisse par son inépuisable charité et son zèle apostolique.

En 1890 il a été promu à la cure importante de West Gardner (Mass.).

M. Alexandre Desaulniers était le neveu de M. Isaac Desaulniers, professeur de philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe, et de M. François Desaulniers, professeur de physique au collège de Nicolet.

Fête religieuse

Hier, la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix a été pieusement célébrée à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Le matin, il y a eu grand'messe solennelle, et dans l'après-midi les vêpres suivies du salut. M. l'abbé A. G. Brouseau a donné le sermon de circonstance ; comme toujours, il a parlé avec onction et cloué sur la dévotion au divin Crucifié. L'auditoire a été vivement impressionné par la parole chaude et sympathique de l'orateur.

LA SURDITE

GUERIE CHEZ SOI
Un opuscle en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes.—M. RAYMOND & CIE., Éditeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris. Québec, 13 mars 1891—lan.



TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS.

Québec et Lévis

Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix : 20 cents aller et retour

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS

Pour le Grand Tronc

Table with 2 columns: LAISSE QUEBEC and LAISSE LEVIS. Rows include train times for A.M. and P.M. for various routes like Rich. ond., Rivière-du-Loup, etc.

Pour l'Intercolonial

Table with 2 columns: A.M. and P.M. Rows include train times for Malle pour Campbellton, Riv. du-Loup, Malle de Halifax, etc.

Pour la Québec Central

Table with 2 columns: A.M. and P.M. Rows include train times for Sherbrooke, Expres de Sherbrooke, etc.

LES AMERS INDIGENES!

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomacique et digestif.

LES AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicamenteuse, et ceci est toujours certain, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

LES AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomaciques, digestives et calmatives.

LES MAUX DE TÊTE, ÉBOUSSISSEMENT, NAUSEES, MALAISE GÉNÉRAL, sont le plus souvent la suite de dérangement de l'estomac, et dans ce cas, LES AMERS INDIGENES ne manquent jamais d'apporter un soulagement prompt, et le plus souvent, un guérison certaine.

LES AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Puisseance, en boîtes de 25 cts. seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 5 demiarres.

S. LACHANCE,

PROPRIÉTAIRE,
1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE
MONTREAL.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE!



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les dispositions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, c'est d'un prix inestimable.

L'Onguent

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, etc.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 6d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. S'adresser n'est pas 533, OXFORD STREET LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : THOMAS HOLLOWAY. Québec, 1er mai 1890—lan 3 ps D

Cour Supérieure.—W. J. Miller.

A LOUER.

UN LOGEMENT très confortable, au No 41, RUE GRANT, ci-devant occupé par M. F. A. Jeffery, maintenant décedé. Possession immédiate.

S'adresser à JEFFERY, MONTREAL & CO., 60, Rue Dalhousie, Ou à V. W. LARUE N. P., 28, Ste-Anne. Québec, 28 août 1891.—15j. 269

PIANOS

POUR TOUS LES GOUTS — ET DANS TOUS — LES PRIX

Le plus grand assortiment au Canada

AINSI QUE LE PLUS RICHE ET LE PLUS VARIE, AUX PLUS BAS PRIX !!!

Pianos neufs de \$200 à \$1,500 Pianos d'occasion depuis \$50.

ORGUES-HARMONIUMS

Dans tous les Prix !

HARMONIUMS D'OCCASION

DEPUIS \$25.00.

On prend de vieux instruments en échange

SATISFACTION GARANTIE !

UN SEUL PRIX ET LE PLUS BAS

TERMES FACILES.

Escompte libéral au comptant

OMME je n'emploie pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin afin d'acheter à MEILLEUR MARCHÉ. A n'importe lequel distance que vous soyez de Montréal, écrivez pour demander des informations. Fret payé jusqu'à Québec.

LE PRATTE

1676

NOTRE DAME, MONTREAL

Seul importateur des pianos Hazelton Fisher et Dominion et des orgues Estiennes Dominion et autres.

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC



Le SS. "MIRAMICHI"

Capt. A. Baquet

QUITTERA QUEBEC, MARDI, le 15 SEPT. à 2 h. P. M.

pour la POINTE AUX PERES, CASPE, MALBAIE, ou POINTE ST-PIERRE, SUMMER SIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU, arrêtant à tous les ports intermédiaires, excepté à la POINTE AUX PERES, pendant quelques heures pour permettre aux passagers d'aller à terre.

Excellente accommodation pour les passagers. Les consignataires sont priés de marquer au long l'endroit où ils envoient leurs marchandises, afin d'éviter les erreurs dans le déchargement. D pour le fret et le passage. S'adresser à

ARTHUR AHERN, Secrétaire, Quai Atkinson

R. M. STOCKING, Agent des passagers, En face de l'hôtel St. Louis Québec, 2. avril 1891

Pour la Rive Nord

Le SS. "OTTIE", Capitaine Geo. M. Le May, partira JEUDI matin, le 24 Sept., à 9 HEURES, et tous les quinze jours ensuite, pour NATASKOHAN, arrêtant à RIMOUSKI, pour les mailles de BERTSIMITS et à différents endroits jusqu'à la POINTE AUX ESQUIMAUX.

Pour la Rive Sud

Le SS. "BEAVER", capitaine J.-B. Masson, partira le MARDI après midi 22 SEPTEMBRE, à 4 HEURES, et tous les quinze jours ensuite, pour PASPÉBIAC, arrêtant à SAINTE-ANNE DES MONTS et aux endroits intermédiaires. Pour le fret et le passage, s'adresser à

A. FRASER & CIE., Québec 22 mai 1891—6m. 181

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION

— DU —

Richelieu et Ontario

— ENTRE —

QUÉBEC ET MONTREAL

LES BATEAUX Québec et Canada partiront de Québec à 5 HEURES P. M.

Les deux bateaux arriveront à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

— ENTRE —

MONTREAL ET TORONTO.

A partir de LUNDI, le 1er JUIN, jusqu'au 15 SEPTEMBRE, un bateau laissera Montréal tous les jours à 10 h. m., excepté les dimanches et après cette date trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI jusqu'au 30 SEPTEMBRE, de Lachine à 12.30 p. m., et de Côteau Landing à 6.30 p. m.

La ligne du Saguenay

Le vapeur Saguenay, capitaine Lecours, partira du quai St-André, à 7.30 du matin, le MARDI et VENDREDI pour la Baie St-Paul, les Abolissements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac, Ha 1 Ha 1 Bay, l'Anse Saint-Jean et Chicoutimi.

On peut retenir des billets de passage et de cabine pour Montréal au bureau de la Compagnie, au quai Napoléon, et pour la ligne du Saguenay, au quai St-André, et aussi à l'agence de R. M. STOCKING, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

JULIEN CHABOT, Gérant-général.

L. H. MYRAND, Agent Québec, 8 septembre 1891. 151

David Ouellet,

ARCHITECTE ET EVALUATEUR,

No 113, rue St-Jean, H.-V.,

QUÉBEC.

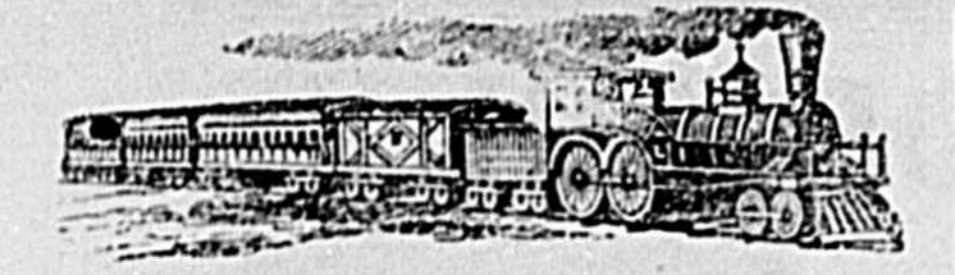
—RÉSIDENCE.—

—ATELIER.—

85, Rue d'Aiguillon, | 87, Rue d'Aiguillon.

Téléphone 314.

Québec, 9 mai 1891—30 mars —lan 130



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

LET APRES LUNDI, le 29 JUIN 1891

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 hrs P. M., arrive à Sherbrooke à 8.00 P. M., arrive à New-Port, à 11.47 A. M.

PASSAGER. — Quitte Québec (par le bateau-passeur) 8.30 h. p. m., Lévis 9.15 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 4.30 a. m., Boston à 4.15 h. p. m., New-York à 6.20 h. p. m., et via Dudswell Junction, arrive à Fabyans à 8.50 h. a. m., Portland à 12.15 h. p. m., Boston, via North Conway à 3.30 h. p. m.

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.10 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

TELEGRAPHIE

Parlement Fédéral

Ottawa, 14 Septembre. En réponse à M. Forbes, sir J. THOMPSON dit que les accusations portées par M. Wm. MacDougall contre M. Chapleau, il y a sept ou 8 ans, se rapportaient seulement à une dispute entre avocats, que les clients de M. Chapleau ont nié dans le temps la vérité des accusations et que l'honorable M. MacDougall n'a pas cru devoir renouveler ces accusations depuis, ou insister davantage.

M. CHAPLEAU donne ensuite lecture d'une lettre de M. MacDougall lui-même disant qu'il n'a ni suggéré, ni donné son consentement à la résurrection devant le Parlement d'une affaire toute personnelle au sujet de la conduite d'une cause en cour de justice.

M. MacDougall ajoute que depuis la dérogation sous serment de MM. Smith et Ripley, il n'a pas voulu répéter ces accusations.

En réponse à M. Lépine, sir J. THOMPSON dit que le gouvernement a fait des démarches pour nommer un successeur à feu sir A. A. Dorion, comme juge en chef de la cour du banc de la Reine. La position a été offerte et n'a pas été refusée. Le gouvernement a été informé de la maladie du juge Church, mais celui-ci n'a pas envoyé sa démission. L'honorable juge Tessier a résigné et son successeur sera nommé avant l'ouverture du terme. Le gouvernement n'a pas l'intention de soumettre au Parlement durant cette session une législation spéciale à l'effet de pourvoir à l'augmentation des salaires des juges ou à un autre mode de pension pour les juges résignataires ou démissionnaires après un certain âge ou après un certain temps de service.

Le gouvernement n'a pas, depuis ses récentes déclarations à cette chambre au sujet de la législation provinciale de Québec autorisant la nomination de deux juges additionnels ayant juridiction civile et criminelle en cour du banc de la Reine, notifié le gouvernement de la province de Québec de l'opportunité d'émaner au plus tôt la proclamation mettant en force telle législation et de son désir de nommer ces deux juges en conformité avec telle législation.

M. LAURIER demande si le ministre de la justice aurait objection à faire connaître maintenant le nom du nouveau juge en chef. Sir J. THOMPSON répond qu'il ne peut le faire connaître maintenant et en donner les raisons à M. Laurier.

En réponse à M. Choquette, M. BOWELL dit qu'il n'a pas d'employé nommé Walter Hogg sur le chemin de fer Intercolonial.

M. BOWELL propose la troisième lecture du bill concernant le million de débetures du chemin de fer du Nord.

M. LAURIER se plaint qu'il n'y a pas de clause dans l'acte fixant la limite du temps dans le quel la compagnie du Pacifique sera tenue de signer le contrat proposé. M. Laurier propose que le contrat devra être signé dans les deux mois après la session, et l'ouvrage complètement terminé dans les deux mois.

Sir J. THOMPSON dit qu'il ne croit pas qu'il soit sage de fixer ainsi la limite du temps après lequel le contrat ne pourrait pas être signé, vu que les conditions du contrat n'ont pas encore été soumises à la compagnie et qu'il lui faudra probablement un temps assez long pour en régler les détails. Mais sir John Thompson dit qu'assûsité le contrat signé, les travaux devront commencer immédiatement.

L'amendement de M. Laurier est rejeté sur division et le bill est adopté.

Le Chambre se forme ensuite en comité des subsides.

SEANCE DU SOIR

A séance du soir la Chambre s'est formée en comité pour voter les trois subsides restant sur les estimés. Les subsides pour le hâvre de Toronto donnent occasion à M. Mulock de demander au gouvernement des explications sur la marche des travaux et rapports de gaspillages publiés par le Mail.

M. COATS'WORTH député de Toronto, donne lecture de lettres de MM. Murray et Cleveland et des ingénieurs des Travaux, déclarant que le Mail a été mal renseigné.

M. MULOCK dit que si les députés de Toronto sont satisfaits de la manière dont les travaux du hâvre sont conduits, les citoyens de Toronto ne le sont pas et le pays ne le sera pas.

Le crédit est voté.

Le crédit pour le bassin de Kingston est voté sans discussion.

Le crédit pour le service des steamers entre le Canada et les Antilles donne lieu à une passe d'armes entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Foster.

M. MILLS dit que M. Foster n'était pas autorisé par la loi à payer les \$15,000 à MM. Kingsford et Black, et bien que MM. Kingsford et Black puissent avoir réellement reçu l'argent pour ce service, ne peuvent-ils pas l'avoir dès le lendemain versé à un fonds d'élection ?

M. FOSTER dit que M. Mills n'est pas allé aussi loin ce soir dans ses accusations qu'il l'a fait l'autre jour. S'il avait répété ses paroles aujourd'hui, il lui aurait demandé de les rétracter ou demandé une enquête régulière qui lui aurait été accordée.

M. Foster donne ensuite les détails de la transaction et dit que les \$15,000 ont été payés pour des voyages réellement faits par les steamers de MM. Kingsford et Black, bien qu'ils aient été faits avant qu'ils eurent eux-mêmes pris le contrat. Par la loi \$60,000 ont été votés pour le service des steamers entre le Canada et les Antilles, et \$60,000 seulement ont été dépensés de la manière que la loi le voulait.

M. DAVIES dit que M. Foster est mécontent parce que M. Mills a tiré de l'exposition des faits, des conclusions qui ne lui plaisent pas ; mais les faits sont là, personne ne peut les changer.

Parti avec la cuisinière de son voisin

Philip Sevran s'est enfié avec la cuisinière de son voisin. Il aimait tant les biscuits et les gâteaux qu'elle faisait avec la Poudre à Pâte de Crème de Part Impériale, qu'il est tombé irrémédiablement en amour avec elle. Il a promis cependant de retourner avec sa femme si elle voulait se servir de la même Poudre à Pâte, ce qu'elle fait maintenant vu que c'est la seule recommandable.

DRAME A ST-DAVID

Terrible erreur d'un forgeron Un homme tue

Sorel, 14—Une affaire tragique vient de se dérouler dans le paisible village de St David.

Un citoyen de l'endroit a tué par méprise dans la nuit de jeudi à vendredi, son employé, qu'il avait pris pour un voleur.

Voici les détails : M. Edmond Trudeau, forgeron et manufacturier de moulins à battre, avait un employé nommé Louis Cotoir, jeune homme de vingt-trois ans.

Cotoir se pensionnait chez Trudeau et sa chambre à coucher était placée de façon qu'il lui fallait passer par la pièce où son patron et son épouse couchaient pour entrer ou sortir.

Avant-hier soir, les époux Trudeau s'étaient couchés comme d'habitude, après avoir vu Cotoir entrer dans sa chambre et l'avoir entendu se coucher.

Le récit de M. Trudeau aux jurés est comme suit : "Vers deux heures je fus éveillé par ma femme qui me dit qu'elle entendait du bruit dans ma maison. Je saisis mon fusil et cinq minutes après j'entendis clancher la porte. Je criai : "Qui est là ?" Pas de réponse et tout à coup la porte s'ouvrit et je vis entrer un homme dans ma chambre. Je fis feu au hasard et j'entendis la chute d'un corps. Au même instant j'entendis une voix dont le timbre m'était connu, dire : "Oh monsieur Edouard, vous m'avez tué !" Je reconnus avec horreur que j'avais tiré sur mon employé Cotoir.

J'allumai la lampe en toute hâte, j'allai à lui, il récitait tout haut son acte de contrition. "Au bout de quelques minutes il perdit connaissance et une heure après il trépassait sans avoir pu s'entretenir avec le prêtre qui on était allé chercher en toute hâte ainsi qu'un médecin qui ne put donner aucun soulagement au moribond."

M. le Dr Bondy, le coroner du district de Richelieu, fit l'enquête et le verdict suivant fut rendu : "Les dits jurés, d'après les circonstances et d'après la preuve faite dans la présente enquête rendent un verdict d'homicide justifiable."

Au nom de la Reine Victoria

Constantinople, 14—Un détachement d'infanterie et marine et une batterie de campagne pourvue de canons Gatling a été débarquée hier d'un vaisseau de guerre anglais à Sigri, Ile de Mitylène, et a pris formellement possession de cette place au nom de la Reine d'Angleterre. Sigri se trouve sur la côte de l'Ile, à soixante milles du détroit des Dardanelles.

Cette prise de possession a pesé sur le cours des Bourses de Paris, Francfort, etc., et a créé un malaise général en Europe.

Congrès ouvriers

Londres, 14—Le prochain Congrès ouvrier international aura lieu en Suisse, en 1893 ; le choix de la ville est réservé. Chicago aura, pendant son exposition universelle, un Congrès ouvrier américain, auquel seront invitées les délégations étrangères, malgré son caractère essentiellement local.

La législature des Territoires du Nord-Ouest

Winnipeg, 14—La cédule du bill concernant les Territoires du Nord-Ouest vient d'être publiée. Voici quel sera le nombre des représentants à la législature de ces territoires : Alberta, 8 ; Saskatchewan, 6 ; Assiniboia Est, 8 ; Assiniboia Ouest, 4. Total, 27.

Le meurtre de Bouchard à Sherbrooke

Sherbrooke, 14—Un nommé Joseph Beau-lieu, forgeron à l'emploi de M. P. Biron, charbon, a été arrêté sous prévention de culpabilité dans le meurtre de P. Bouchard, et jusqu'à présent les dépositions à l'enquête, tenues à l'Hôtel-de-Ville par M. le coroner Pelletier, compromettent gravement le prisonnier et la femme de Bouchard.

Cette dernière, ne jouit pas d'une bonne réputation, tant sans faut, parmi ceux qui la connaissent.

Les deux accusés sont détenus à la prison de cette ville.

On dit que la victime du meurtre demeurait autrefois à Lévis où il était employé par M. J. C. Hamel. C'était un jeune homme encore, 36 ans, blond et d'assez bonne taille.

L'enquête du coroner doit être reprise ce soir à huit heures.

Echos & Nouvelles

Arrestations

Hier après-midi, le sergent Tremblay, aidé de deux constables, a fait l'arrestation de deux individus nommés Waite et Littlejohn, accusés de vol chez MM. Landry et Crawford, côte du Palais. Ils ont été écroués au poste No 1.

Opération chirurgicale

Hier après-midi, on a fait l'amputation d'une partie de la jambe gauche d'un jeune matelot norvégien qui s'était blessé le 28 d'août sur la jetée Louise. L'opération, qui a bien réussi, a été faite à l'hôpital général.

A vous Mesdames

Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer la vie, nous lui conseillons d'essayer une bouteille du "Régulateur de la santé de la femme" du Dr J. Larivière. C'est le Tonic des nerfs par excellence, le stimulant sans égal qui dispose à la gaieté et chasse les voiles sombres de la mélancolie. Une cuillerée à soupe de "Régulateur" pris avant chaque repas relève les forces, arrête toute douleur, donne appétit et facilite la digestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste pour un "Female Porous Plaster" du Dr J. Larivière (le meilleur emplâtre pour les femmes), vous aurez tous les renseignements et certificats concernant ce merveilleux remède. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. MM. EVANS & SOXS, Montréal, P. Q., sont les Agents généraux en Canada pour fournir mes remèdes aux pharmaciens et marchands.

Québec, 25 août 1891—Jan. 263

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

Ancienne maison Méthot fondée en 1808 Successeurs de BEAUDET & CHINIC.

Marchands Quincailliers en Gros et en Détail FOURNISSEURS ORDINAIRES des Fabriques des Institutions Religieuses et d'Education

Québec, 1 mai 1891—Jan. B

ORDRE PAROISSIAL

C. B. LANGTOT, 1664, rue Notre-Dame, Montréal. P. Q. AVANTAGE EXTRAORDINAIRE !! \$50.000 d'Ornements d'Eglise, Statues, Chemins de Croix, etc., etc., PROVENANT DU STOCK DE LA FAILLITE DE DESAULNIERS, FRERE & CIE., No 1617, Rue Notre-Dame, Montréal.

Je viens de faire l'acquisition à des conditions exceptionnelles, à être vendus à des prix extrêmement bas. Voyez par exemple :

150 CHASUBLES valant \$12 pour \$ 6. 50 " " " 20 " 12. 50 " " " 35 " 20.

LE STOCK DE QUEBEC, 9, RUE BUADE, est aussi ma propriété, et sera en vente pendant le temps d. la retraite ecclésiastique de Québec.

Une visite est sollicitée. C. B. LANGTOT, 1664, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL. G

Québec, 10 juillet 1891—Jan. G

FRECHON & CIE., 1645, rue Notre-Dame, MONTREAL, Fabricants et Importateurs d'Ornements d'Eglises ET DE Statues Religieuses.

IMPORTATION NOUVELLE A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE BON MARCHÉ, D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE Chasubleries, Soieries, Vases Sacres, Garnitures d'Autel, etc.

ET DE TOUT CE QUI SERT AU CULTE. Spécialité de SOUTANES FAITES SUR MESURE!!! N. B.—Demandez nos prix et nos circulaires. Québec, 1er mai 1891—Jan. E

BOURDON D'ALARME ELECTRIQUE.

LE SOUSSIGNÉ A POUR SPÉCIALITÉ DE poser des BOURDON D'ALARME ELECTRIQUES CONTRE LES VOLEURS, et sollicite la clientèle de Mess. les Curés et des Fabriques de paroisse, des grandes maisons d'éducation, collèges, convents, et généralement des banques, comptoirs d'escompte, et de particuliers qui tiennent des valeurs dans leurs maisons.

Son système est plus efficace et plus économique que les organisations de police que l'on pourrait faire.

Le soussigné s'occupe de l'électricité dans ses applications générales, lumière électrique, batteries, sonnettes, ouverture de portes, allumeurs électriques de jets de gaz etc.

Il sera prêt à fournir à toute personne l'estimé ou évaluation du coût des travaux qu'il désirerait faire exécuter dans cette ligne, et à les entreprendre au plus bas prix.

Aussi, A suggérer et procurer les DYNAMOS et MOTEURS ELECTRIQUES LES PLUS PERFECTIONNES Et tous les articles concernant l'électricité, LAMPES, FILS, ETUIS (SOCKETS), COMMUTATEURS (SWITCH) Le tout aux conditions les plus libérales

ABEL HUOT, Ingénieur Electricien. QUÉBEC. Québec, 18 août 1891. 233

MÉDAILLE D'OR, PARIS, 1876. W. BAKER & Co.'s Breakfast Cocoa

Dont l'excédent d'huile a été enlevé. Est Absolument pur et soluble. Aucun produit Chimique n'est employé pour sa préparation. Il a plus de trois fois la force du cacao mélangé avec l'amidon, l'arrow-root ou le sucre ; il est donc bien plus économique, coûtant moins d'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, fortifiant, FACILE à digérer, et convient admirablement aux malades aussi bien qu'aux personnes en bonne santé.

Se vend partout chez les Epiciers. W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE du Dr NEY

Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catarrhe, du Croup, etc.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPECIFIQUE DU Dr NEY est offert au public en toute confiance. Les mérites de cette excellente préparation sont attestés par de nombreux témoignages. Faute d'espace, nous ne pouvons que quelques extraits de ces attestations.

La Bar. Sœur A. Boire, de l'Hôpital général de St-Basile, Manitoba, dit : "Quant à l'effet de votre Spécifique Anti-Asthmatique, je crois qu'il vaut ce qu'il promet. Si je ne guéris pas toujours, il soulage infailliblement."

St-Basile, 8 Juin 1887. Sœur A. Boire. Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1890 : "J'ai fait usage du SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE DU Dr NEY dans plusieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai eu un cas particulièrement grave dans la personne d'un vieillard de 72 ans, asthmatique intensité depuis 12 à 15 ans. Cet homme était traité par divers remèdes, mais sans succès. Il fut fait aspirer la fumée du SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE DU Dr NEY, et aussitôt il fut soulagé de son asthme aiguë. Il y a eu de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette époque. Je n'ai donc qu'à louer de l'usage de cette excellente préparation."

St-Julix de Valois, G. DESROSIER, M. D. Vendu par tous les pharmaciens en boîtes de 60 cts et de \$1.00. Franco par la maille sur réception du prix. SEUL PROPRIÉTAIRE L. ROBITAILLE, Pharmacien JOLYETTE, P. Q. Québec, 27 décembre 1890—

BEHAN BROS. IMPORTATION D'AUTOMNE !!

Département des Etoffes à Robes : Draps pour costumes. Etoffes à Robes en tweeds. Etoffes à Robes en poil de chameau. Serges en laine pour Robes. Cachemire français pour Robes. Cachemire français pour Robes. Co. tumes en plaids. Costumes en drap arabe, barré.

Patrons du meilleur goût. Ecoffes des plus fashionables. Nuances des plus nouvelles.

NOTRE IMPORTATION D'ETOFFES A ROBES cet automne, est pour le goût, le style et la variété supérieure à tout ce qui peut être offert sur le marché.

Le département d'étoffes noires est aussi au complet et des mieux assortis.

PISO'S CURE FOR Le Meilleur Remède pour la toux En vente dans toutes les Pharmacies. CONSOMMATION

PIANOS!

NOTRE ASSORTIMENT DE PIANOS, HARMONIUMS et INSTRUMENTS DE MUSIQUE de toute espèce, est maintenant au complet et se compose comme suit :

PIANOS O. NEWCOMBE & CO., de TORONTO. MENDELSSOHN PIANO CO., de TORONTO. PIANOS EVANS BROTHERS, de INGENSOLL. SCHUBERT PIANO CO., de NEW-YORK. PIANOS HALLET, DAVIS & CO., de BOSTON.

HARMONIUMS "Thomas Organ Co.," Woodstock. "W. Doherty & Co.," Clinton. "W. Bell & Co.," Guelph.

Instruments de CUIVRE et A CORDES !!! CORNETS, ALTO, BUGLES, TENORS, EUPHONIUMS, HARMONIUMS, CLARINETTES, FLUTES, CLARINETTES, PICOLES, MUSETTES, OCARINAS, HARMONICAS. FLAGEOLETS.

Petits, grands Violons, Violoncelles, Contrebasses, Guitares, Mandolines, Banjos, Tambourines, Métallophones, Boîtes à Musique variées, cassinettes musicales, Celestinas, Harmoniflutes, Pèces Mécaniques avec Musique.

Musique Vocale et Instrumentale, Sacré et Profane, Méthode de Pianos, Orgues, Violons, et de tout autres instruments.

Bernard, Fils & Cie EDITEURS DE MUSIQUE. 135 et 137, rue St-Jean et Ste-Ursule, Haute-Ville, Québec. (En face de M. McWilliam, confiseur.) Québec, 12 sept. 1891—11 déc. 90—Jan. 63

LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE L'ERRENEUVE POUR LE TRANSPORT DES MALLEES

1891—Arrangements d'été—1891

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur le Clyde.

TOUT EN FER ET EN ACIER Ils sont construits en compartiments ETANCHES, ne sont pas surpassables en force, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

SERVICE DE Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal

De Liverpool De Derry De Québec

16 Juillet 17 Juillet CIRCASSIAN... 2 Août 23 " 24 " POLYNESIAN... 9 " 30 " 31 " SARDINIAN... 16 " 6 Août 7 Août MONGOLIAN... 13 " 14 " PARSIAN... 30 " 20 " 21 " NUMIDIAN... 13 Sept. 27 " 28 " CIRCASSIAN... 13 Sept. 3 Sept. 4 Sept. SARDINIAN... 20 "

* Les steamers Mongolian et Numidian ne transportent pas de passagers de l'intermédiaire et de l'entrepoint à Liverpool. Le Parsian, le Sardinian, le Mongolian et le Numidian sont éclairés par la lumière électrique.

Prix du passage de Québec. Cabine \$50.00 et \$100.00 Suivant l'accommodation Intermédiaire \$30.00 Entrepont \$20.00

SERVICE DE Glasgow, Québec et Montréal.

De Glasgow De Montréal à Glasgow le ou vers le

16 Juillet COREAN..... 4 Août 23 " BUENOS AYREAN 11 " 30 " ROSARIAN..... 18 " 6 Août NORWEGIAN..... 25 " 13 " SARMATIAN..... 1 Septembre

Ces steamers ne transportent pas de passagers pour le voyage d'Europe.

SERVICE DE Londres, Québec et Montréal

Dernière Edition

Letellier et Dufferin

ILS ONT PERDU LA MEMOIRE

Les journaux qui s'étonnent que Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers ait eu des communications avec Son Excellence le gouverneur-général, ont-ils oublié que le lieutenant-gouverneur Letellier a adressé une lettre d'explications à lord Dufferin, le 18 mars 1878 :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Québec, 18 mars 1878.

A Son Excellence Le très honorable Comte de Dufferin, K. B., K. C. B., C. C. M. G., Gouverneur-Général du Canada.

My Lord, J'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre considération des documents et des détails que je n'ai pu mettre devant le public, mais qui eussent fait comprendre davantage que la démission du cabinet de M. de Boucherville m'était imposée par les circonstances.

Ces détails ne se trouvent point dans les correspondances que j'avais autorisées M. de Boucherville à mettre devant les chambres et qui sont ci-annexées, etc.

Ainsi donc, M. Letellier, proprio motu, envoyait au gouverneur-général un factum et des documents. Et ce factum contenait des explications qui n'avaient pas été données à la Législature.

C'est certainement une innovation que cette communication au gouverneur-général de la lettre du lieutenant-gouverneur Angers à son premier-ministre. C'en est une autre monstrueuse que la communication de cette lettre au Sénat.

Une innovation ! Et que faites-vous de la lettre de M. Letellier à lord Dufferin ?

Quant à la communication au Sénat, elle n'a pas encore eu lieu, mais, le cas échéant, lord Dufferin a créé bien formellement le précédent, en 1878. A la séance du Sénat du 26 mars, l'honorable M. Scott transmittait un message du gouverneur-général. Nous transcrivons l'entrée qui se trouve au Journal du Sénat, page 107 :

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a informé la chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

Dufferin Le gouverneur-général transmet au Sénat un factum d'explications reçus de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, au sujet de changements ministériels récents dans cette province. HOTEL DU GOUVERNEMENT, Ottawa, 26 mars 1878.

L'innovation monstrueuse n'en est pas une du tout. Si vous aviez l'esprit d'ouvrir quelques livres, messieurs, cela ne vous ferait pas de mal.

Essayez autre chose

REPONSE NEGATIVE

Nos Faits et articles ont piqué l'Électeur, et il essaie de nous singer, en publiant un interrogatoire auquel on peut répondre non presque à chaque alléa.

Prenons celui-ci par exemple : Le Courrier du Canada, la Vérité n'ont-ils pas touché leur petite part du produit de ces vols ?

REPONSE : Non, car, pour ce qui est du Courrier du Canada voici les témoignages :

R. Non, vous ne savez pas le nom du journal. R. Non, vous n'avez pas fait le paiement vous-même. R. Non.

(Témoignage de M. O. E. Murphy.) Q. A la page 187 il y a une déclaration d'un prétendu paiement au genre de Sir Hector Langevin, le propriétaire d'un journal appelé le Courrier du Canada, de \$3,000 en décembre 1888. Avez-vous jamais fait telle affirmation ?

R. Je ne l'ai jamais faite. Q. Avez-vous jamais dit à M. Murphy que vous aviez fait tel paiement ? R. Non ; je ne connaissais pas M. Chapais à cette époque.

(Témoignage de M. Connolly.) Par M. OUMET.—Avez-vous jamais payé \$3,000 pour le Courrier du Canada, ou à quelqu'un pour ce journal. R. Non.

(Témoignage de M. T. McGreevy.) Pour ce qui concerne la Vérité, notre confrère a déjà prouvé qu'il n'avait rien reçu de Murphy ni d'aucun entrepreneurs. Cliquards, essayez autre chose !

Nouvelle encyclopédie

Rome, 15—Le Souverain-Pontife est à préparer une encyclopédie comprenant l'agitation qui se produit en faveur d'une loi de divorce.

Les lettres de crédit

\$175,000 PAYÉES SANS AUTORITE

Depuis quand paie-t-on les subsides aux chemins de fer par lettre de crédit ?

Quand il n'y a pas d'argent au fonds consolidé des chemins de fer pour payer les subsides votés par la Législature, on fait un emprunt temporaire, ou on attend que l'argent rentre au trésor.

Dans l'affaire de la Baie-des-Chaleurs n'ayant point d'argent, pas d'emprunt, au lieu d'attendre, on a émis des lettres de crédit pour \$175,000 !!

Il n'y avait pas d'urgence. Le subsides en question n'était pas gagné, il n'était pas dû. On pouvait dire à la compagnie : vos conditions sont acceptées, voici un ordre-en-conseil qui vous accorde le subsides ; mais vous ne le toucherez qu'au mois de juillet. Cela aurait été parfaitement régulier et raisonnable.

Mais non, M. Pacaud était pressé. Les billets des chefs libéraux arrivaient à l'échéance. La Clique avait besoin d'argent.

Les deux lettres de crédit de \$100,000 et de \$75,000 furent signées, et le subsides s'est trouvé payé à des gens qui n'y avaient pas droit sans que personne ait pu contrôler le paiement !!

C'est un déni au représentant de la Couronne, un mépris flagrant des volontés de la Législature, un scandale administratif, comme on n'en avait pas encore vu en cette province.

Et le lieutenant-gouverneur n'aurait pas le droit de demander compte à ses ministres d'un tel acte !

De tout un peu

Son Excellence le gouverneur-général part aujourd'hui pour Ottawa.

Le Globe de Toronto dit qu'on est sous l'impression à Ottawa que la prorogation aura lieu le premier octobre.

Les journaux de Montréal annoncent la mort de M. John James Day, C. R., le doyen des membres du Barreau du district de Montréal. M. Day est né en Angleterre et vint au Canada, en 1828, où il a été admis au Barreau en 1834.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Grand mariage

Londres, 15—Le marquis de Dudley a épousé hier Miss Rachel Gurney. Le duc de Bedford présidait la mariée. Parmi les personnes présentes au mariage, on remarquait le prince de Galles, le duc et la duchesse de Portland, le duc et la duchesse d'Athol, le duc et la duchesse de Montrose et plusieurs autres membres de l'aristocratie.

Emprunt russe

Paris, 15—Il paraît que le crédit foncier a négocié l'emprunt russe. C'est une nouvelle importante à constater, vu que le crédit foncier est la première institution monétaire qui ait pris part à cette transaction.

M. Devlin est mieux

Ottawa, 15—M. C. Devlin, député d'Ottawa, prend du mieux, quoiqu'il soit resté très faible. Avec du repos et du soin il est sûr qu'il reviendra à la santé.

Au Sénat

Ottawa, 15—L'honorable M. Miller ayant vendredi demandé la production de la correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur-Général et Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, relativement au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, l'honorable M. Abbott a répondu comme suit :

Je désire simplement déclarer que je ne m'oppose pas à la motion de mon honorable ami, mais la question de savoir s'il serait à propos de produire maintenant cette lettre n'a pas encore été décidée par le gouvernement. Il n'y a qu'une lettre comme je l'ai dit vendredi, copie d'une lettre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a transmise à Son Excellence le gouverneur-général. Il n'y a que ce document, et la question de savoir s'il serait à propos de le rendre public maintenant est sous la considération du gouvernement. Il nous a paru au premier abord que dans l'intérêt public il ne serait peut-être pas à propos de produire ce document maintenant. Quoiqu'il en soit, d'ici à un jour ou deux nous déciderons cette question, et si le gouvernement croit qu'il est à propos de produire le document nous le déposerons sur le bureau de la chambre, et ainsi la motion peut être adoptée.

La motion est adoptée. A la séance d'hier, l'honorable M. Vidal a proposé l'adoption du rapport du comité des chemins de fer sur le bill de la Baie des Chaleurs. Il a fait la revue des procédés du comité en justifiant son action. Ce rapport fut adopté sur la division suivante :

POUR :—Ross, Ogilvie, Botsford, Abbott, Carling, Smith, Cochrane, McDonald (L.P.E.), McDonald (C.B.), Masson, Bolduc, Clement, MacInnes (Burlington), Poirier, Gowat, Boulton, Vidal, Casgrain, Glazier, Howland, Montgomery, Deblois, Guevremont, McMillan, Allan, McCallum, Murphy, McKindsey, McFarlane, McDonald (Victoria), Kaulbach, Almon, Perley, Sutherland, Dickey, Milton, McKay, Werner, Prowse, Montplaisir, DeBoucherville, Girard, Read (Quinté)—43. CONTRE :—O'Donohue, Bellerose, Chaffers, McLellan, Scott, Pelletier, McInnes (B.C.), Stephen, Grant, Girouard.—10.

A OTTAWA

Comités séjéant

Témoignages de MM. Berthiaume et Young

(Dépêche spéciale au Courrier du Canada) Ottawa, 15 septembre.

La rumeur veut que l'honorable J. J. Ross succèdera à l'honorable M. Lacoste comme président du Sénat. Le sous-comité des privilèges et élections a siégé ce matin mais il n'a pas discuté de rapport parce que celui de la minorité n'est pas encore imprimé. Il se réunira de nouveau.

Au comité des comptes-publies M. Berthiaume et M. Brown ont donné leurs témoignages montrant que l'honorable M. Chapleau ne connaissait rien de l'arrangement entre Berthiaume et Young.

Le "Bellerophon"

Halifax, 15—Le vaisseau de guerre Bellerophon n'ira pas à Québec cette année, comme on l'avait cru, mais il fera une croisière de quinze jours en dehors du port d'Halifax pour l'exercice du canon.

INTERESSANTE CONFERENCE AU COLLEGE DE LEVIS

Le Rév. Père Dominicain, Somas, arrivé d'Europe, dimanche matin, a fait, le même soir, une très intéressante conférence sur la langue grecque enseignée dans tous les collèges ecclésiastiques.

Ce Rév. Père est autrichien par ses parents et est né à Smyrne, ville de la Turquie d'Asie. Il est par conséquent d'un pays où la langue grecque est la mieux parlée.

De plus, depuis plusieurs années il s'est appliqué à une étude spéciale de sa langue maternelle si douce et si harmonieuse.

Le but de sa conférence, dit le Quotidien, a été de démontrer que la prononciation que l'on enseigne dans presque tous les collèges classiques où l'on étudie cette langue, n'est pas la véritable prononciation hellénique, celle du grand Homère. Il a prouvé qu'aujourd'hui, on ne parle pas le grec qu'on parlait autrefois que dans la Grèce et quelques villes.

Dans les pays environnants de la Grèce, tels que l'Autriche, la Hongrie, la Serbie et les autres on ne parle qu'un grec barbare, inventé dans le 16ième siècle, lors de la renaissance, par Erasme, qui fit une prononciation à part de cette langue et parvint à la faire adopter par la plupart des peuples, grâce à sa célébrité. Le collège de Lévis est le seul collège affilié à l'Université Laval qui enseigne la véritable prononciation grecque dans les cours. M. l'abbé Lindsay, préfet des études, il y a quelques années passées, après une longue correspondance avec des savants d'Europe et des études sur la chose, est parvenu à établir la bonne prononciation grecque dans le collège. D'abord on ne voulait pas croire que sa prononciation fut véritablement la primitive, mais les preuves qu'il a données dans la suite, et les charmes qu'offrait ce langage sur celui d'Erasme lui donnèrent gain de cause.

Le R. P. Somas est venu avant-hier au soir confirmer ce qu'il avait avancé. Il a achevé sa conférence par un appel chaleureux aux élèves qui connaissent les éléments de cette langue, de l'étudier à fond et de conserver toujours la véritable prononciation grecque donnée par le Rév. M. Lindsay. Il serait à désirer que les autres collèges prissent l'exemple qui leur est offert dans le collège de Lévis.

Nouvelles Locales

Société St-Jean Baptiste

A la dernière réunion les membres de la section St-Roch, dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante :

Présidents—Joseph Nadeau et C. A. La-combe. Trésorier—Camille Guay ; Secrétaire—Geo. Arduin ; Ass.-secrétaire—L. O. Vézina ; Auditeurs—C. A. Rochette et Israël Langevin ; Commissaire-ordonnateur—Gabriel Lapointe ; Ass.-com.—Joseph Jobin ; Percepteurs—Jos. Huard, F. Guillaume et Alph. Vézina. Comité de régie :—J. B. Laliberté, Philius Gagnon, F. E. Greffard, Rousseau et Etienne Sylva.

Arrivée d'une frégate anglaise

La frégate anglaise Tourmaline, capitaine Rainer, est arrivée dans notre port à 6 h. 15 hier soir et part aujourd'hui pour Montréal.

Service anniversaire

Le service anniversaire de Madame Adélaïde Côté veuve de Jos. Rosa aura lieu mercredi à 7 heures à l'Eglise St-Roch. 12 sept.—3f.

Malade

La plus jeune fille de l'Hon. P. B. de La-Brière, de St-Hyacinthe, est bien malade. Elle a été administrée dimanche soir et a fait sa première communion.

Terrible chute

Mardi dernier, à l'église actuellement en construction à St-Côme un nommé Jérôme Bancourt, un menuisier, était à travailler à la pose du clocher sur l'église, lorsqu'à un moment donné, perdant tout à coup l'équilibre, il fut précipité en bas, d'une hauteur considérable, se fracassant la crâne sur les pierres. La mort a été instantanée.

Préparatif d'une fête

La grande fête qui aura lieu à Ste-Marie de la Beauce en octobre prochain, à l'occasion de la bénédiction de la première pierre pour l'érection de la chapelle Sainte-Anne, ainsi que du nouvel orgue dans cette vaste et belle église, promet d'être un grand succès. On est occupé en ce moment à l'installation définitive de l'orgue.

Ligne de navigation

MM. J. O. Taschereau et Auguste Pacaud et quelques amis viennent de faire l'acquisition d'un magnifique yacht à vapeur pour ouvrir une ligne de navigation entre Beauce Junction et St-François.

De retour

M. l'abbé Joseph Guimont qui s'était retiré il y a trois mois du vicariat de St-Joseph de Lévis pour cause de maladie, doit revenir ces jours-ci reprendre sa charge.

Départ

On est maintenant assuré que M. l'abbé Scott, vicaire de Lévis, doit quitter le vicariat de cette ville pour aller enseigner au collège de St-Paul de Minnesota.

Visite canonique

Le Tiers-Ordre de St-Sauveur a le plaisir d'informer les Tertiaires isolés de Québec qu'un Révérend Père Franciscaïn de l'Observance accorde à ces deux Fraternités la faveur de la visite canonique. L'ouverture de ces saints exercices aura lieu le jeudi, premier octobre prochain, à 7 h du soir dans la chapelle de Notre Dame de Lourdes et à cette première réunion le R. P. annoncera l'ordre des retraites de chaque Fraternité. Les Tertiaires isolés, désireux de profiter de ce privilège, n'ont qu'à demander avant cette date une carte d'admission au Rév. Père directeur du Tiers-Ordre au presbytère de Saint-Sauveur.

Les journaux canadiens-français de Québec sont priés de reproduire cette annonce.

Ouverture d'automne

Ouverture d'automne, chez T. Donohue lundi prochain, 14 courant où sera exposé, un assortiment de Chapeaux, Manteaux, Etoffe à robes et autres nouveautés.— Une visite est sollicitée.— 12 septembre 3f.

Honneurs des braves

On a chanté, hier à LaPrairie, un service solennel pour les victimes de la guerre et Anglais, leurs alliés, ont faites dans cette paroisse, particulièrement dans l'attaque de la Fourche, le 4 septembre 1690, et dans la surprise du Fort de la Prairie, dans la nuit du 10 au 11 août 1691, et le combat qui s'ensuivit dans la journée du 11.

A l'occasion de cette fête, en mémoire des défunts, on a érigé une croix dans la Côte de LaPrairie, où le combat du 11 a eu lieu, et qui a pris de là le nom de la Bataille.

A la librairie Montmorency-Laval

Vue remarquable du général de Sonis par Mgr Baunard, vie de Louis XVII par Beauchêne, vie de Ste-Elizabeth de France par le même auteur, Histoire de Ste-Elizabeth de Hongrie par le comte de Montalembert et les moines d'Occident par le même auteur etc.

PRUNEAU et KIROUAC, 28 rue de la Fabrique.

PIANOS

M. N. DÉRY

Facteur d'Orgues,

INFORME LE PUBLIC QU'IL A DANS son ATELIER, de

MAGNIFIQUES PIANOS

qu'il vendra à bonnes conditions au

NO 506,

Rue et Faubourg St-Jean, Québec.

Québec, 27 août 1891—1m. 270



Chemins de Fer Intercolonial.

LE ET APRÈS MARDI, le 15 SEPTEMBRE 1891, le train express de Montréal, sera discontinué entre le Petit Métis et Dalhousie. Moncton, 11 septembre 1891.

D. POTTINGER, Québec, 11 septembre 1891—4f. 285

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC. A VIS est par le présent donné que la succession de feu Constant St-Onge en son vivant de la paroisse de St-Edouard de Lotbinière, forgeron, a été acceptée sous bénéfice d'inventaire par Thomas Coulombe, de la dite paroisse de St-Edouard de Lotbinière, cultivateur, en sa qualité de tuteur des enfants mineurs du dit feu Constant St-Onge. St-Edouard de Lotbinière, 4 septembre 1891.

THOMAS COULOMBE, Esquilté. Québec, 5 septembre 1891—15j. 281

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec.

No 1375. FREDERIC ALBERT MAY, et al, Deman'eurs, MARY MAHON et FRANCIS COVENEY, Défendus.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les meubles et effets du susdit défendeur, Francis Covenevy, saisis en cette cause, en vertu d'un bref de "Fieri Facias de Bonis, consistant en chapeaux, tables wagnons, carioles, etc., etc., seront vendus, à DIX HEURES avant-midi, VENDREDI, le VINGT-CINQUIÈME JOUR de SEPTEMBRE courant, sur le marché Jacques-Carrier de la Cité de Québec. Qué. ec, 15 septembre 1891.

J. A. TAPIN, H. C. S. Québec, 15 septembre 1891—1f. 288

INSTITUTRICES DEMANDEES

ATEWKESBURY, COMTE DE QUÉBEC, une institutrice, munie d'un diplôme d'école élémentaire, sachant le français et l'anglais. Prix \$120, avec logement et chauffage. S'adresser à M. ED. HAMEL, secrétaire.

PERCÉ, UNE INSTITUTRICE diplômée pour école modèle, et parlant l'anglais et le français. Prix \$160.00.

MATANÉ, UNE INSTITUTRICE diplômée pour école modèle. Prix \$160.00. DEUX INSTITUTRICES DIPLOMÉES pour école élémentaire. Prix \$60.00. P. S.—Anciennes élèves de l'école normale préférées. S'adresser au COURRIER DU CANADA. Québec, 9 août 1891—1m, 255

LE MAGASIN DU LOUVRE,

Vis-à-vis la Cote du Palais.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS.

- 3 CAISSES ÉTOFFES A ROBES, 9/2 à \$1.23 la verge. 3 " PATRONS DE ROBES, \$6.00 à \$19.00. 2 " GILETS " REEFER " POUR ENFANTS.

UNE VARIÉTÉ DE BAS, CAMISOLES, CALECONS !!

Le fameux Gand de Kid "Lacé" de Perrin & Frères.

Spécialité : FLANELLES et COUVERTES !

UN GRAND CHOIX

D'ÉTOFFES POUR HABILLEMENTS, PANTALONS, PARDESSUS.

4 Caisnes de Chemises Blanches, Corsets et Poignets !!

[CHAUSSNETTES DEPUIS 15 CENTS LA PAIRE.]

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement.

Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

COTE D'AGUY

27, Rue St-Jean,

VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS.

Québec, 14 septembre 1891—5 déc. 90—1 an.

Gervais & Hudon

IMPORTATEURS INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ÉTATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques autrichiennes,

PLUS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,

WM. BELL & CIE,

MASON & RISCH,

DOMINION & CIE. Etc



ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,

DOMINION & CIE,

THOMAS & CIE,

SCHIEDMAYER, Etc., Etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

Aussi :

COFFRES DE SÛRETÉ (Safes)

VITRINES (Show Cases)

19, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TÉLÉPHONE : Boîte 278



LE CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN

LE ET APRÈS LUNDI, le 15 JUIN 1891, les trains partiront de Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

Départ de Québec

8.30 A. M.—[De la Station C. P. R.] Express direct pour le Lac Saint-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 4.47 P. M., et à Roberval à 5.15 P. M.

5.30 P. M.—[De la Jetée Louise]. Express local part tous les jours pour Saint-Raymond, y arrivant à 7.05 P. M.

Arrivée à Québec

6.15 A. M.—Express direct part de Roberval à 8.30 P. M. tous les jours, ainsi que le Dimanche, mais pas le samedi, (et de la jonction Chambord à 9.00 P. M.) pour Québec, [C. P. R.] y arrivant à 6.15 A. M.

8.40 A. M.—Express local part tous les jours de St-Raymond à 7.05 A. M. et arrivant à Québec [Jetée Louise] à 8.40 A. M.

8.15 P. M.—Train mixte part de la Rivière à Pierre tous les jours à 2.45 P. M., de St-Raymond à 5.20 P. M., et du lac St-Joseph à 6.50 P. M., arrivant à Québec [C. P. R.] à 8.15 P. M.

Charspalais-MONARCH attachés à tous les trains directs du jour, et chars dotés aux trains directs du soir. On peut retenir des sièges et des lits, et se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et chez Suzor et Trudelle, 87 rue du Pont

Le bateau à vapeur Ida voyagea sur le lac St-Joseph, entre la station et l'Hotel Lake View, entre le 15 juin et le 14 septembre, en raccourci avec les trains. Le bateau à vapeur de M. Beemer, Undine et le bateau à vapeur Peribona, voyageant comme suit sur le lac St-Jean :

Commencant lundi le 15 juin, et durant la saison des touristes, le bateau à vapeur Peribona, capitaine Geo. Martin, ou le bateau à vapeur Undine, capt. H. Savard, partira de Roberval tous les jours, ainsi que le Dimanche, à 9 A. M., pour le ISLAND HOUSE, à la Grande Décharge, y arrivant à 11 A. M. Au retour partira de la Grande Décharge à 1 P. M., et arrivera à Roberval à 6 P. M.

Le bateau à vapeur Peribona, ira à la rivière Péribonec deux fois par semaine, ou plus souvent, pour les besoins de la scierie et de la colonisation.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis sont pour revenir jusqu'au mardi suivant.